



COURS SPECIFIQUES

« animateur Tennis »

THEMATIQUE 1

Cadre institutionnel & législatif

MODULE 1

Le tennis et son organisation

Cours de référence

Version : Décembre 2015

Thématique 1 : Cadre institutionnel & législatif.

Module 1: Le tennis et son organisation

Association Francophone de Tennis, secteur « Formation des Cadres »

michael.dermience@aftnet.be

- Résumé :
 - L'objectif de ce module consiste d'une part à décrire aussi bien l'organisation générale de l'Association Francophone de Tennis que la structure et le fonctionnement des formations organisées par celle-ci. En ce qui concerne les formations, il est question, entre autres, de dresser les différents profils de fonction (emplois, compétences, cadres d'intervention, publics cibles) se référant à chaque formation et de développer dans les grandes lignes le contenu de celles-ci.
 - D'autre part, ce module explique les différentes actions de promotion du tennis mises en place par l'AFT ou à mettre en place par les clubs en utilisant les subsides potentiels.
- Contenu :
 - organisation de l'Association Francophone de Tennis (AFT) ;
 - les formations spécifiques tennis;
 - les différents subsides pour les projets spécifiques tennis ;
 - la promotion du tennis.
- Résultats d'acquis d'apprentissage :
 - comprendre le profil du paysage organisationnel AFT;
 - situer sa formation animateur dans la structure complète des formations spécifiques tennis ;
 - connaître les possibilités d'aides au sport en FWB ;
 - connaître les actions de promotion du tennis.
- Charge théorique de travail :
 - Présentiel : 1h15
 - 1h00 : assister aux cours théoriques
 - 0h15 : se soumettre aux examens théoriques
 - Non-présentiel : 0h
- Méthodologie et type d'enseignement:
 - Exposé magistral
 - Activités interactives d'apprentissage
 - Séance questions-réponses
- Supports de cours :
 - Syllabus
 - Foire aux questions (FAQ)
 - Présentation assistée par ordinateur

- Formes, mode de diffusion et de transmission :
 - Syllabus téléchargeable sur le site « aftnet.be » section formation et enseignement
- Modalités d'évaluation :
 - Durée de l'évaluation : 0h15
 - Evaluation théorique écrite.
 - Evaluation certificative
 - Champ : Savoirs, connaissances

SAVOIR-FAIRE DIDACTIQUES, MÉTHODOLOGIQUES							SAVOIRS										SAVOIR-ÊTRE		TOTAL				
Pratique /20 pts (stage CS 1.2.7) Journée d'application							Ecrit /55 pts										En stage et en formation /25 pts						
Prépa écrite	Choix des tâches	Organiser	Animer	Prendre en mains	Faire évoluer	TOTAL	Date	CS 1.1.1	CS 1.2.2	CS 1.2.3	CS 1.2.4	CS 1.2.5	CS 1.2.6	CS 1.2.1	CS 1.3.1	CS 1.4.1	CS 1.5.1	TOTAL		Date	En stage (CS 1.2.7)	En cours de formation	TOTAL
/2	/4	/4	/4	/4	/2	/20		/5	/5	/5	/5	/5	/5	/10	/5	/5	/5	/55		/20	/5	/25	

- Cette évaluation reprend 5 points sur un total de 100 points
- Si le total de l'évaluation de ce module et de l'évaluation écrite des modules CS 1.2.1, CS 1.2.2, CS 1.2.3, CS 1.2.4, CS 1.2.5, CS 1.2.6, CS 1.3.1, CS 1.4.1, CS 1.5.1 est inférieur à 50%, le candidat doit représenter son examen en 2ème session lors d'une autre formation dans un délai 365 jours qui suivent la signification de son échec.
- En cas de nouvel échec, le candidat est refusé.

Ce module de formation apportera les réponses aux questions suivantes :

- ✓ **Quelle est l'organisation structurelle du tennis dans le monde, en Europe et en Belgique ? (p5)**
- ✓ **Quelle est l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'A.F.T ? (p6)**
- ✓ **Quelles sont les différentes actions de promotion mise en place par l'AFT ? (p10)**

- ✓ **Quelles sont les lois qui régissent les formations en Fédération Wallonie Bruxelles ? (p12)**
- ✓ **La Commission Pédagogique mixte c'est quoi ? (p13)**
- ✓ **Quels sont les différents niveaux de qualification des formations en FWB ? (p13)**
- ✓ **Pourquoi s'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ? (p14)**

- ✓ **Un animateur c'est quoi? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p15)**
- ✓ **Un Moniteur Initiateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p15)**
- ✓ **Un Moniteur Educateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p16)**
- ✓ **Un Moniteur Entraîneur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ? (p16)**

- ✓ **Quels sont les différents subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles ? (p18)**
- ✓ **Quel est le principe du projet « Sport pour tous » (p18)**
- ✓ **Quel est le principe du projet « Eté jeunesse » (p19)**
- ✓ **Quel est le principe du projet « Eté sport » (p19)**
- ✓ **Quel est le principe du « Programme de développement sportif » (p21)**
- ✓ **Quel est le principe du projet « Mon club mon école » (p22)**
- ✓ **Quel est le principe du projet « Achat de matériel » (p23)**

✓ **Quelle est l'organisation structurelle du tennis dans le monde, en Europe et en Belgique ?**

Organisation mondiale

Le tennis est à peu près pratiqué dans tous les pays du monde, mais avec des considérables variations d'intensité. Actuellement, ses points d'ancrage se situent dans les pays développés occidentaux et dans l'ancienne sphère d'influence britannique.

La **Fédération internationale de tennis** ou **FIT** (ou **International Tennis Federation** ou **ITF**) est une association sportive internationale qui fédère +/- 200 fédérations nationales.

Initialement créée par douze fédérations nationales le 1^{er} mars 1913 à Paris, l'*International Lawn Tennis Federation (ILTF)* (Fédération internationale de tennis sur gazon) est reconnue comme autorité organisatrice des compétitions de tennis sur herbe à travers le monde en 1924.

En 1977, le terme *lawn* est abandonné, la majorité des compétitions se déroulant dorénavant sur d'autres surfaces.

La FIT est subdivisée en six fédérations continentales auxquelles elle délègue ses compétences sur leurs territoires respectifs :

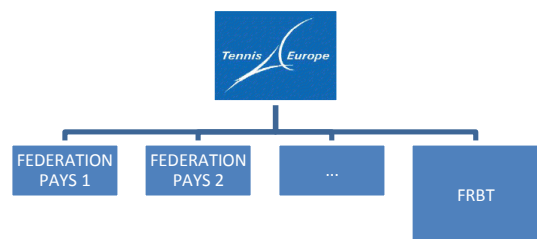
- *Asian Tennis Federation (ATF)*
- *Confederacion Sud Americana de Tenis (COSAT)*
- *Confederation of African Tennis (CAT)*
- *COTECC - Amérique du Nord*
- *Oceania Tennis Federation (OTF)*
- *Tennis Europe*



Elle organise dans le monde entier nombre de tournois et est responsable également de l'organisation des quatre tournois du Grand Chelem, mais aussi de la Fed Cup, de la Coupe Davis.

Organisation européenne :

Basée en Suisse, l'Association Européenne de Tennis (Tennis Europe) fût fondée en 1975 à Rome et fédère aujourd'hui 40 nations dont les plus grandes du monde du tennis. Cette association regroupe 26 millions de joueurs de tennis et s'occupent de plus de 1200 évènements internationaux par an allant des tournois juniors jusqu'au tournois professionnels en passant par des conférences pour les coaches.

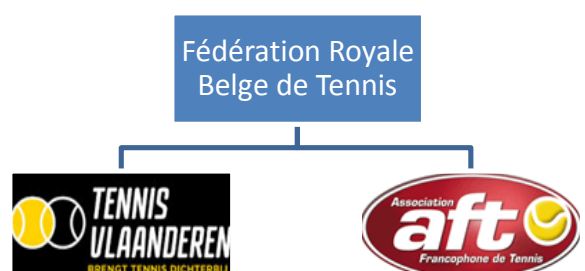


Organisation en Belgique :

La **Fédération royale belge de tennis** organise le tennis en Belgique et met en place un système de classement et de compétition national. Elle est affiliée à l'ITF.

Historique :

- 1902 : Création de la « Ligue Belge de Lawn Tennis ».



- 1914 : La « Ligue Belge de Lawn Tennis » devient la « Fédération Royale Belge de Tennis »
- 1937 : La « FRBT » se constitue en ASBL.
- 1979 : La « FRBT » se scinde en deux ligues. La TV (Tennis Vlanderen) et l'AFT (Association Francophone de Tennis). La « FRBT » conserve son statut et traite de tous les points d'ordre national et international.

✓ **Quelle est l'organisation structurelle et fonctionnelle de l'Association Francophone de Tennis ?**

Missions principales

- PROMOUVOIR la pratique du tennis auprès de tous (clubs et pratiquants).
- ORGANISER les compétitions.
- DETECTER et FORMER les jeunes talents.
- DIPLÔMER les entraîneurs et les moniteurs.

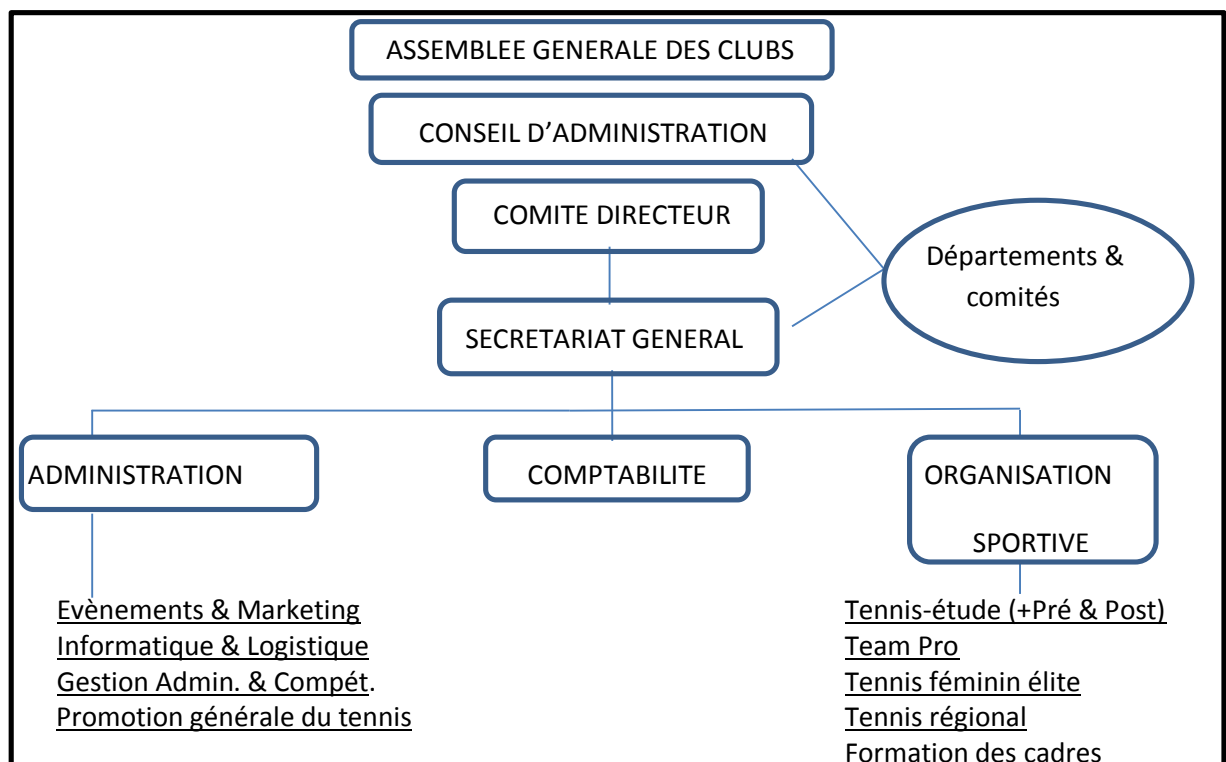
L'AFT vise à développer les meilleures conditions pour la pratique du tennis, tant au niveau du loisir que du sport professionnel.

Elle réalise cette tâche avec l'aide de ses 4 secrétariats régionaux : Brabant, Hainaut, Liège, Namur-Luxembourg. Ceux-ci servent de relais entre l'AFT, les clubs et les membres. Ils assurent un rôle prépondérant de proximité.

L'AFT assure également, avec la VTV, la participation et la représentation de la Belgique dans les rencontres internationales par équipes ou individuelles (Coupe Davis, Fed Cup, Jeux Olympiques,...).

L'AFT participe activement à l'organisation de grands tournois comme, notamment, l'Ethias Trophy : le tournoi masculin le plus important en Belgique.

Organisation générale de l'AFT



Chaque club a la possibilité d'être représenté au sein du comité de sa région via une élection régionale. Quatre régions sont représentées à l'AFT (Brabant, Hainaut, Liège et Namur-Luxembourg).

Chaque comité régional est représenté au sein du conseil d'administration de l'AFT.

Sous la houlette du « secrétariat général », l'AFT est organisée en 2 pôles distincts ; la direction administrative et la direction sportive.

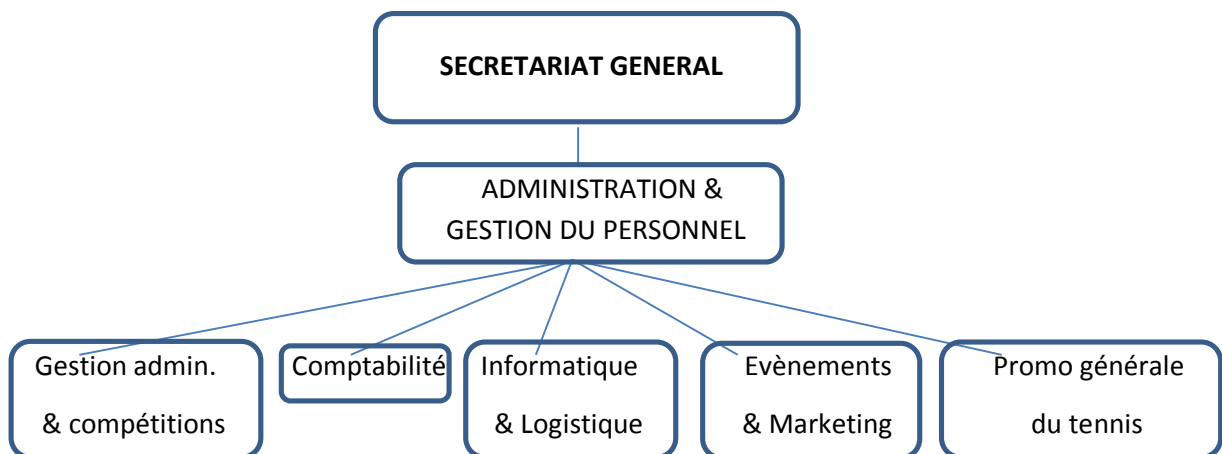
Hormis ces deux branches distinctes, l'AFT est composée de DEPARTEMENTS.

Ces départements sont constitués de représentants des quatre régions et sont répartis par domaine d'activité (finance ; promotion du tennis ; règlements-classements-compétitions-arbitrage ; organisation et coordination informatique ; sport-élites ; communication & marketing).

Le champ d'action de ces départements est vaste et certains d'entre eux sont donc subdivisés en groupes de travail (ex : groupe de travail « arbitrage » dans le département « règlements-classements-compétitions-arbitrage »).

Ces départements proposent et débattent des différents aspects qui permettent de faire évoluer leur domaine d'activité.

Organisation administrative de l'AFT



Depuis octobre 2011, le siège social de l'AFT se situe à Wierde, dans les environs de Namur.

On y retrouve le secrétariat général et toute l'équipe administrative. Cette équipe est au service des clubs et des régions; ses missions sont diverses :

- Assurer l'équilibre financier de l'Association.
- Actionner les modifications aux règlements.
- Assurer le suivi informatique général (compétitions, classements,...)
- Organiser certaines compétitions nationales et internationales.
- Promouvoir le tennis en général.
- Assurer le suivi administratif de l'ensemble des départements.
- Animer et développer la communication générale (site Internet, brochures, affiches,...).
- Etc...

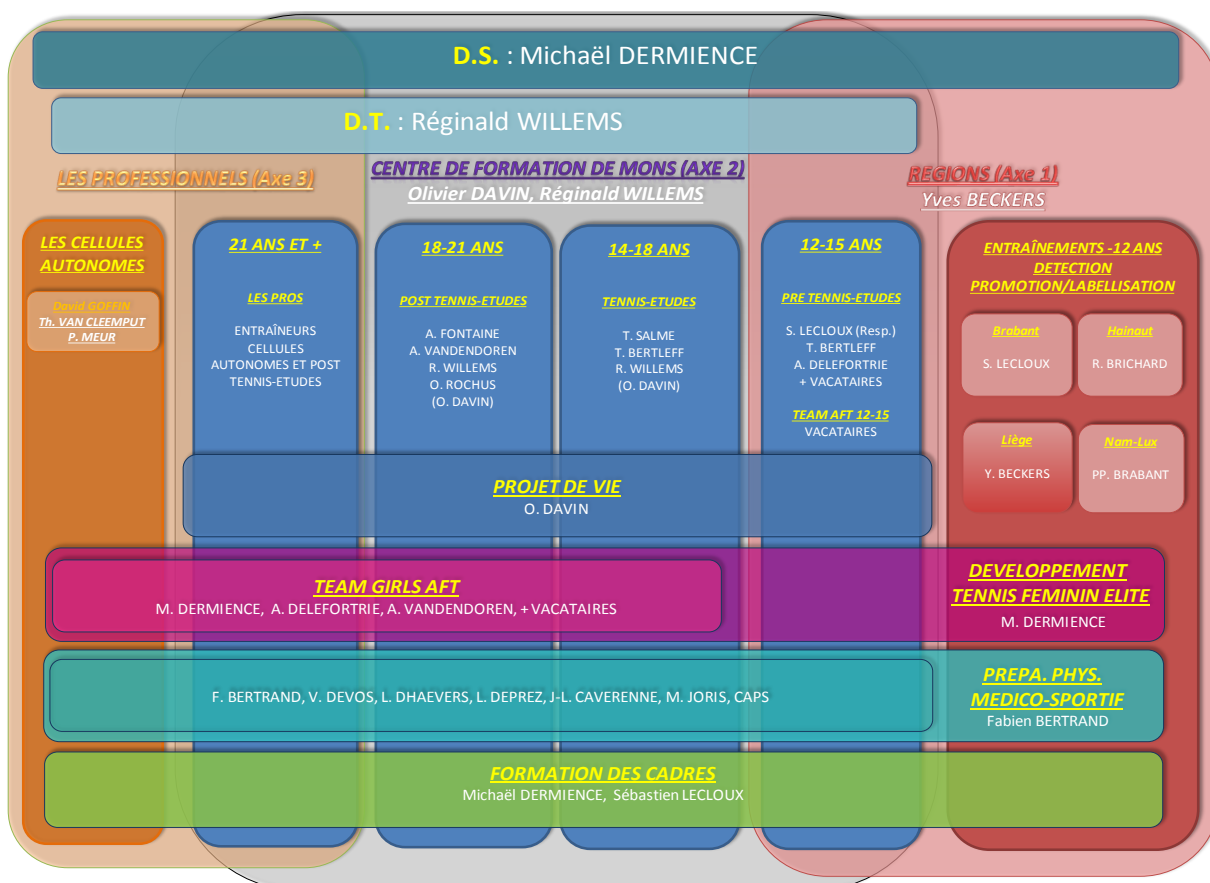
Contacts AFT :

Secrétaire Général	081/55.41.78	pierre.delahaye@aftnet.be
Direction Administrative & règlements	081/55.41.77	samuel.deflandre@aftnet.be
Administration/accueil	081/55.41.70	info@aftnet.be
Compétitions nationales	081/55.41.75	denis.perin@aftnet.be
Evènements & Marketing	081/55.41.74	cecile.parent@aftnet.be
Promotion du tennis	081/55.41.76	paul_patrick.brabant@aftnet.be
Informatique	081/55.41.72	sophie.lambotte@aftnet.be
Comptabilité	081/55.41.73	nathalie.vanzuylen@aftnet.be

Contacts secrétariats régionaux AFT :

Secrétariat du Brabant	081/55.41.75	brabant@aftnet.be
Secrétariat du Hainaut	0478/30.58.87	hainaut@aft-hainaut.be
Secrétariat de Liège	04/237.91.24	secretariat@aftliege.be
Secrétariat de Namur-Luxembourg	081/61.24.79	info@aft-rnl.be

Organisation sportive de l'AFT



La branche « sportive » de l'AFT est située à Mons, sur le site « La Sapinette » de l'ADEPS. On y retrouve toute l'animation sportive de l'AFT (direction sportive, élèves du tennis-études, moniteurs, joueurs pro...).

Les missions de l'organisation sportive de l'AFT sont diverses :

- Détecter et former les jeunes espoirs.
- Assurer la formation des moniteurs.
- Organiser le tennis-études.
- Assurer le suivi médical des sportifs de haut niveau.
- Coordonner les entraînements régionaux des enfants sélectionnés.
- Assurer les rassemblements à Mons des élèves sélectionnés.
- Assurer l'encadrement des élèves du tennis-études lors des tournois nationaux ou internationaux.
- Assurer le suivi administratif de l'ensemble de la branche sportive.
- Assurer la promotion sportive et le développement du tennis en région AFT.

Contacts AFT Mons :

Centre AFT de Mons

065/32.96.19

centre@aftnet.be

Quelques chiffres :

4 régions (Brabant, Hainaut, Liège, Namur-Luxembourg)

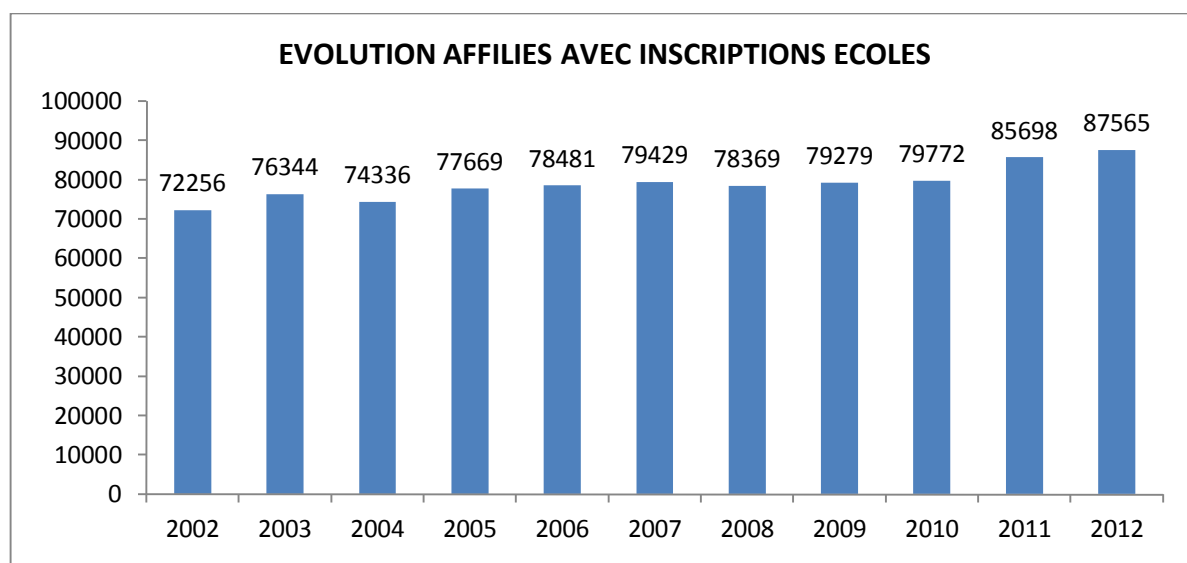
366 clubs

+/- 160 000 pratiquants dont 85 000 membres

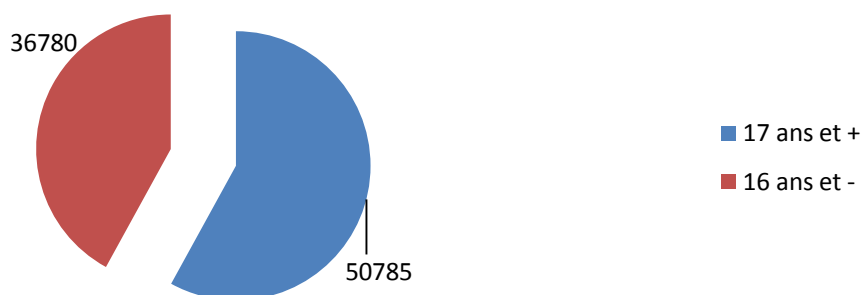
800 tournois (soit plus de 60 000 tableaux)

1800 rencontres interclubs

Budget : +/- 4 200 000 €



Répartition affiliations 2012



✓ Quelles sont les différentes actions de promotion mises en place par l'AFT ?

L'Association Francophone de Tennis a mis en place un secteur uniquement réservé à la PROMOTION GENERALE du tennis. Ce secteur a pour premier objectif de faire encore plus connaître le tennis à travers les 4 régions de l'AFT et de donner l'envie à des non-pratiquants, de découvrir ce sport et peut-être même un jour de le pratiquer dans un club. En utilisant les moyens didactiques qui ont été mis en place pour les pédagogues il y a une maintenant plus de vingt ans et en « amenant » l'activité aux différents publics, l'accès à notre sport est facilité et permet à certaines personnes d'essayer l'activité alors qu'elles n'y auraient peut-être pas pensé ou n'en auraient pas eu la possibilité. C'est dans le cadre de ces journées que les candidats animateurs réalisent leur journée d'application.

Les actions sont multiples. On peut relever les suivantes :

- **Journées « découverte du tennis en milieu scolaire » :**

L'AFT collabore avec les clubs pour permettre aux enfants des écoles fondamentales de se rendre dans les clubs pendant les heures d'école. L'objectif est d'amener les enfants du milieu scolaire dans un club local afin de créer un premier contact. Une synergie entre l'AFT, l'AFFSS et le club permet d'encadrer les enfants dans d'excellentes conditions. Ces journées rassemblent en moyenne entre 150 et 200 enfants et entre 40 et 50 dates sont fixées par année scolaire.

- **Journées « Promotion AFT Tour » :**

Ces journées se déclinent sous deux formules :

- On amène le tennis au public : C'est-à-dire qu'une équipe d'animateurs se rend dans un lieu qui n'est pas dédié à la pratique du tennis et monte un « stand » afin de permettre aux gens présents d'essayer l'activité. Cela se passe dans des foires, des salons du sport...
- On amène le public dans un environnement tennis et on leur propose une activité adaptée. Cela se passe lors de tournois importants organisés par l'AFT comme l'Astrid Bowl, Ethias Trophy... Une vingtaine de dates sont proposées par année civile.

- **« Kidibul Tour »:**

Le Kidibul Tour est un circuit d'étapes de Mini-Tennis 12m amicales organisé dans les clubs au sein des 4 régions. Les petits matchs, sous forme de « poules » se déroulent sur une demi-journée et permettent aux enfants d'être tous ensemble et ainsi de créer une ambiance agréable. Il est conseillé d'organiser également pendant cette compétition des activités parallèles de lancers à bras cassé ou multisports. Il y a environ une soixantaine de dates réparties sur les 4 régions.

✓ **Quelles sont les lois qui régissent les formations en Fédération Wallonie Bruxelles ?**

Décret Ministériel :

Dans cette partie du cours nous nous référons à quelques résumés d'extraits du « *décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Com. française.- D. 08-12-2006 M.B. 20-02-2007* ».

Article 39

La formation des cadres sportifs comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée, le cas échéant, suivant son niveau, par une formation générale.

Article 40

§ 1^{er}. Le Gouvernement organise, les formations générales. Il en arrête les cahiers des charges:

§ 2. Le Gouvernement peut déléguer l'organisation, de tout ou partie des formations générales à:

- 1° Des institutions publiques ou privées d'enseignement;
- 2° Des organismes publics ou privés spécialisés en matière de formation.

§ 3. Le Gouvernement peut reconnaître tout ou partie des formations générales organisées par des institutions publiques ou privées d'enseignement ou par des organismes publics ou privés spécialisés en matière de formation.

Article 41

§ 1^{er}. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques.

Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges.

§ 2. Moyennant l'accord du Gouvernement, les fédérations et les associations désignées peuvent déléguer l'organisation de tout ou partie des formations spécifiques à :

- 1° Des institutions publiques ou privées d'enseignement;
- 2° Des organismes publics ou privés spécialisés dans la discipline concernée.

§ 3. Le Gouvernement, après consultation des fédérations désignées concernées, peut reconnaître tout ou partie des formations spécifiques organisées par des institutions publiques ou privées d'enseignement ou par des organismes publics ou privés spécialisés.

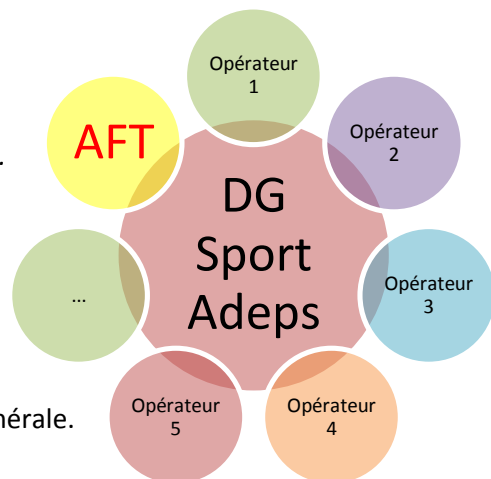
§ 4. Les fédérations et les associations désignées délivrent les brevets sanctionnant les formations spécifiques qu'elles soumettent au Gouvernement pour homologation.

Article 42.

Le Gouvernement est habilité, sous les conditions qu'il détermine, à organiser directement ou par délégation, des formations spécifiques à des disciplines sportives non organisées sous le couvert d'une fédération ou d'une association.

Article 44.

Il est créé, au sein de la division organique «Sport» du budget de la Communauté française, une allocation de base intitulée «subventionnement des formations de cadre».



Article 45.

Le Gouvernement arrête les modalités d'introduction des demandes de subvention en matière de formation de cadres par les fédérations et associations reconnues. Il en détermine les conditions d'octroi et les montants.

✓ **La Commission Pédagogique Mixte (CPM) c'est quoi ?**

Définition :

C'est une Commission de consultation et d'avis auprès de la Direction générale des sports, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs de formations de cadres.

Elle est habilitée à proposer à l'administration toute modification ou adaptation sur ces différents points. Celle-ci relayera l'information auprès du Ministre compétent.

Composition :

La C.P.M. est composée de représentants de l'AFT et de représentants de la DG Sport.

Composition Fédérale

L'AFT est représentée par deux personnes dont au moins un technicien.

Le Président et le Secrétaire Général ou leur mandaté participent de droit aux réunions.

Il est loisible de leur désigner des suppléants, voire même ponctuellement, faire appel à des experts pour des problèmes de très haute spécificité.

La délégation fédérale officielle est fixée à un maximum de 4 personnes.

Composition de la Direction Générale des Sports

La DG sports est représentée par la Direction "Etudes et développement de projets", service « Formation des Cadres sportifs » et/ou tout représentant d'un service de l'ADEPS.

Le Directeur et le Directeur Général Adjoint de la Direction générale des Sports sont membres de droit aux réunions.

Il est possible faire appel à des experts pour des problèmes de très haute spécificité.

La délégation DG Sport officielle n'est pas fixée en nombre.

Rôles, missions :

La Commission Pédagogique est habilitée à proposer à l'administration toute modification ou adaptation concernant les différents points inclus au sein du cahier des charges spécifique.

Elle analyse, consulte et prend une décision au niveau des demandes (voir point y relatif) :

- de dispenses partielles ou totales de cours (Valorisation d'Expérience des Acquis VAE);
- d'équivalences de diplômes.

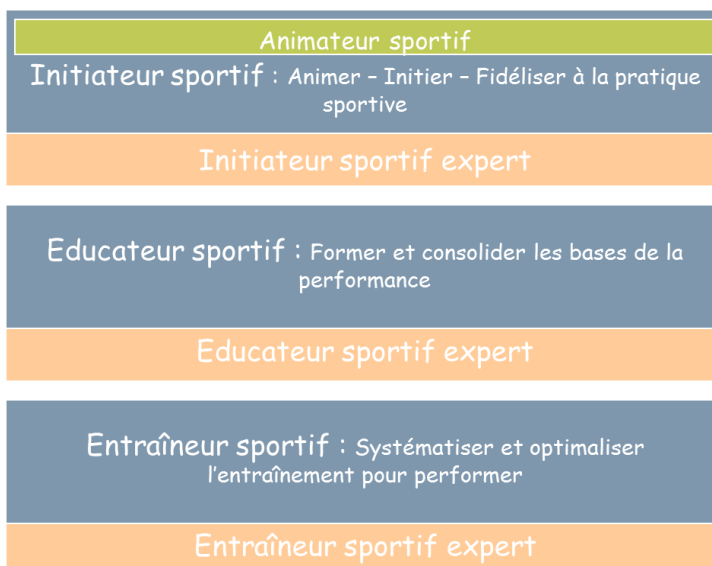
En ce qui concerne les dispenses et équivalences, la Commission Pédagogique tend à mettre en place une grille de référence qui évolue avec le temps et les études de cas.

✓ **Quels sont les différents niveaux de qualification des formations en FWB ?**

Comme illustré dans le tableau ci-contre, les formations sont organisées en 3 niveaux distincts :

1. Moniteur Initiateur
2. Moniteur Educateur
3. Moniteur Entraîneur

Tous les modules de la formation
Animateur font partie intégrante de la
formation Moniteur initiateur.
La formation Moniteur Educateur est
consécutive à la formation Moniteur
Initiateur alors que la formation Moniteur
Entraîneur ne l'est pas.
Pour chaque niveau de qualification, il
existe des formations d'expert.



✓ ***Pourquoi s'investir dans une formation de cadre sportif à vocation d'encadrement pédagogique ?***

Ce point est aussi développé dans le module CG 1.1.1 « Ma formation de cadre sportif » des C.G.

Un cadre sportif à vocation pédagogique qui sera désigné sous le vocable communément admis et utilisé de « moniteur sportif » touche le vaste domaine de l'accompagnement pédagogique d'un sportif ou d'un groupe de sportifs.

La fonction de moniteur sportif peut être considérée comme un métier qui requiert un ensemble de compétences (connaissances, savoir-faire, attitudes, comportements) dont les bases sont apprises dans le cadre d'une formation initiale, mais qui ne s'acquièrent et ne se façonnent réellement que par l'expérience et la réflexion critique sur cette expérience.

Outre l'enrichissement personnel et humain, l'investissement dans une formation est donc nécessaire, voire indispensable pour répondre aux exigences des règles du « métier de moniteur »

La nécessité d'un encadrement est devenue une réalité. Aujourd'hui, bon nombre de fédérations sportives en ont saisi toute l'importance et imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres Adeps le font pour l'animation de leurs stages sportifs. Des brevets qui sont dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la F.W.B. !

Un candidat moniteur sportif doit envisager sa formation avec pour objectifs de :

- découvrir et se former à la dimension pédagogique des métiers du sport ;
- s'approprier les moyens pour animer, former, entraîner, ... ;
- doter le monde sportif d'un encadrement qualifié et compétent ;
- favoriser le recrutement de sportifs ;
- obtenir sa licence de coach (condition obligatoire pour certaines disciplines sportives) ;
- accéder au subventionnement public ;
- faire valider la labellisation de son club.

La formation initiale représente la première grande séquence d'un ensemble qui s'étend sur toute la vie « professionnelle ». Il appartiendra à tout un chacun, moniteurs sportifs brevetés mais aussi opérateurs de formation, de prévoir régulièrement des formations continuées attrayantes, intéressantes et adaptées aux besoins.

✓ **Un Animateur c'est quoi? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Faire découvrir l'activité tennis à différents publics ;
- Permettre à ces différents publics de s'amuser individuellement ou collectivement grâce à la découverte du tennis par le biais de situations de jeu adaptées et variées ;
- Animer un groupe de joueurs et/ou joueuses;
- Motiver au jeu par le jeu;
- Par induction, développer les habilités motrices générales et spécifiques au tennis ;
- Commencer la fidélisation au tennis dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- S'intégrer dans une équipe d'enseignants ou de dirigeants.

Publics cibles :

- Joueurs de tout âge (de 4 ans à ...)
- Pratiquants « loisir » novices ou débutants

Cadres d'intervention :

- Clubs et/ou écoles de tennis (stages, journées d'animation, journées promotionnelles ou cycle de cours...maximum 300h/an) ;
- Programmes ADEPS d'animation ;
- Programme AFT d'animation ;
- Programme AFFSS d'animation ;
- Commune (Activité de quartier, plaines sportives...) ;
- Milieu scolaire et parascolaire.

✓ **Un Moniteur Initiateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Faire découvrir l'activité tennis à différents publics en privilégiant l'approche par le jeu ;
- Permettre à ces différents publics de s'amuser individuellement ou collectivement grâce à la découverte du tennis par le biais des situations de jeu adaptées et variées ;
- Animer un groupe de joueurs;
- Continuer le développement des habilités motrices générales ;
- Développer progressivement les habilités motrices spécifiques au tennis ;
- Motiver à l'apprentissage de l'activité tennis;
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité tennis individuelle ou collective ;
- Fidéliser au tennis dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- Mettre en place les bases technico-tactiques de ses joueurs pour les amener aux premières compétitions ;
- S'intégrer dans une équipe d'enseignants ou de dirigeants.

Publics cibles :

- Pratiquants « loisirs » novices et débutants de tout âge;

- Joueurs et joueuses de tennis en phase de formation de base.

Cadres d'intervention :

- Clubs et/ou écoles de tennis (stages ou cycle de cours)
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive
- Programme AFT d'animation et d'initiation ;
- Programme AFFSS d'animation et d'initiation ;
- Associations sportives diverses visant la pratique sportive encadrée (Sport senior...) ;
- Commune (Activités de quartier, plaines sportives...).

✓ **Un Moniteur Educateur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Assurer et consolider la formation technico-tactique complète du joueur ;
- Motiver au développement complet ;
- parfaire l'apprentissage des fondamentaux technico-tactique ;
- Continuer la fidélisation de la pratique du tennis ;
- Pratiquer aussi bien en leçons individuelles qu'en leçons collectives ;
- Intégrer et renforcer les qualités physiques et mentales du joueur de compétition ;
- Encadrement un joueur de compétition (coaching adapté) ;
- Planifier de façon précise la construction complète du joueur ;
- Détecter le niveau du joueur et le talent ;
- s'intégrer dans un processus collectif d'encadrement du joueur.

Publics cibles :

- Tous les âges ;
- Joueurs en phase de formation ;
- Joueurs en phase de consolidation des fondamentaux.

Cadres d'intervention :

- Clubs et/ou écoles de tennis (stages ou cycle de cours)
- Entraînements, stages fédéraux

✓ **Un Moniteur Entraîneur Tennis c'est quoi ? En quoi consistent ses actions ? Quel est son public et son cadre d'intervention ?**

Profil de fonction :

- Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer ;
- Faire prendre du plaisir dans l'entraînement et la compétition ;
- Former éduquer et entraîner à la compétition ;
- Développer et renforcer les facteurs technico-tactiques ;
- Maximaliser l'intégration des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans l'entraînement et la compétition ;
- Intégrer et renforcer les qualités physiques dans l'entraînement et la compétition ;
- Détecter et sélectionner le talent sportif ;
- Implémenter son action dans une programmation collective.

Publics cibles :

- Tous les âges ;
- Joueurs en phase de systématisation d'entraînement;
- Joueurs en phase d'optimisation d'entraînement ;
- Top niveau national, international.

Cadres d'intervention :

- Clubs et/ou écoles et/ou structure de haut niveau de tennis (stages ou cycle de cours)
- Structure fédérale

✓ **Quels sont les différents subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles ?**

De manière générale, on peut dire que les subsides A.D.E.P.S. sont accessibles dans le cadre de manifestations sportives. Ils sont destinés à soutenir des activités d'une manière financière ou logistique. Dans ce chapitre, nous expliquons les projets. Quels sont leurs objectifs, spécificités, quel est le public visé... Tous les détails ainsi que les documents officiels sont accessibles sur le site internet « Adeps » (www.adeps.be) dans le service « subvention ». Aussi, les conseillers Adeps peuvent se rendre dans les clubs afin de faire une présentation de tous ces subsides.

✓ **Quel est le principe du projet « Sport pour tous » :**

Le subside dit de "sport pour tous" est assez récent et donc très mal connu de ses utilisateurs potentiels. Pourtant, il peut être fort utile pour un club, une association locale ou une administration communale, qui souhaite organiser une manifestation de type « open ». Cette organisation consiste à mettre plusieurs clubs autour du même projet afin de proposer plusieurs activités. Les subsides vont dans un premier temps vers la commune qui joue le rôle de « coordinateur » du projet. La commune devant ensuite rétrocéder la partie de subside qui correspond à chaque club concerné.



Nature de la subvention

Dans ce cadre, une subvention forfaitaire, de maximum 2 478,94 €, peut être octroyée à un club.

Ne sont susceptibles d'être subventionnées, que les dépenses indispensables directement liées à l'activité, telles que:

- frais administratifs
- frais de publicité
- frais de location d'installations sportives
- frais de location d'équipements et de matériels sportifs
- frais d'assurance
- frais médicaux spécifiques
- frais d'encadrement sportif
- frais d'éducation en matière de lutte contre le dopage.

Introduction de la demande de subvention

La demande doit être introduite, sur un formulaire à obtenir sur le site internet de l'Adeps, pour le 01 mars de chaque année, puis précisée au plus tard 15 jours avant le début de l'activité.

Le **bilan comptable** doit parvenir à l'administration dans les **trois mois** qui suivent l'activité, accompagné de toutes les **pièces comptables** justifiant les dépenses et leur paiement.

✓ **Quel est le principe du projet « Été Jeunesse »**

Une occasion privilégiée de promouvoir le sport dans chaque commune un outil d'insertion sociale via la pratique sportive grâce à un partenariat entre structures s'occupant de jeunes et cercles sportifs encouragés à diffuser leurs compétences et susceptibles de recruter de jeunes membres motivés au seuil d'une nouvelle saison sportive.



Présentation et objectifs

Encourager les jeunes à poursuivre la pratique sportive, à découvrir et à vivre les valeurs favorisant leur épanouissement au sein d'une équipe ou d'un groupe de jeunes sportifs (respect des autres et des règles du jeu, esprit d'équipe, sens de l'effort.) et peut-être, si affinités, à s'affilier auprès d'un club sportif...

Règlementation

- 2 partenaires : un club sportif et une association de jeunes de l'entité instaurent un partenariat momentané;
- les jeunes de l'association sont invités à participer gratuitement à un cycle d'initiation sportive de qualité encadré par le club;
- entre le 1er juillet et le 31 août
- date limite d'introduction des dossiers : le 15 mai, date de la poste faisant foi à envoyer à : CCS du Hainaut Ouest, rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 Mons
- l'ADEPS octroie au club un subside de 300 € pour chaque cycle de 10 h d'activités, chaque club étant autorisé à organiser un maximum de 5 cycles.
- Le club sportif affilié à une fédération sportive (ou, à défaut, la discipline sportive concernée pratiquée dans le cadre des stages sportifs ADEPS)
 - encadre gratuitement un groupe de jeunes de 5 à 17 ans, à raison d'une séance quotidienne de 2 heures dans la discipline concernée, pendant 5 jours consécutifs (1 semaine);
- L'association de jeunes ou au service des jeunes
 - bénéficie d'une animation gratuite et aide le club à mener à bien sa mission;
 - participe activement à l'activité sportive;
 - invite les jeunes à se présenter en tenue sportive.

✓ **Quel est le principe du projet « Été sport »**

Présentation et objectifs

Cette action vise à augmenter la pratique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le prolongement des stages ADEPS. Des moyens budgétaires sont réservés pour permettre de répondre aux demandes de stages organisés durant tout l'été (de fin juin à fin septembre).



La subvention prévue encourage les nouvelles initiatives des administrations communales, des centres sportifs locaux, des centres sportifs locaux intégrés, des asbl de gestion communale, des

intercommunales ayant la promotion du sport dans les statuts et des clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue ou non par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Règlementation

L'attrait de proximité et un prix d'inscription démocratique à l'instar des tarifs des stages ADEPS, doivent en permettre l'accès au plus grand nombre. La qualité de ces stages sera garantie par la nécessité de répondre aux critères repris ci-dessous :

- Encadrement pédagogique de qualité (Prof EP, étudiant EP ayant réussi 2 années, capacitair e pouvant justifier 5 ans d'encadrement sportif dans la discipline concernée ou Breveté homologué ADEPS). Le moniteur est pourvu du titre requis ou de la compétence dans la discipline programmée.
- Normes d'encadrement : à l'appréciation de l'organisateur en fonction de l'activité, du public et du contexte de travail, en accord avec l'avis pédagogique de l'inspecteur du CCS.
- Infrastructure et matériel sportifs conformes à la sécurité
- Respect et promotion de la charte éthique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Souscription à une assurance couvrant les stagiaires contre les risques en responsabilité civile et contre les accidents corporels qui surviendraient dans le cadre du stage.
- Accepter la visite contrôle d'un inspecteur ADEPS

Les stages pourront être organisés sur le territoire belge, pour tous les âges, dans toutes les disciplines sportives reprises dans la brochure des stages ADEPS.

Le stage a une durée de 2 heures par jour minimum avec un minimum de 10 heures par semaine.

Montant de la subvention

Le montant de la subvention, accordé sur base d'une convention établie entre Monsieur le Ministre des sports et le bénéficiaire et libérée par l'émission d'un avis favorable de l'inspecteur ADEPS est forfaitaire :

- 300€ pour un stage de demi-journées (2 heures d'activités sportives minimum par jour)
- 650€ pour des journées complètes (4 heures d'activités sportives min par jour et 20 heures min sur le stage)

Introduction de la demande

Une demande préalable est introduite minimum 1 mois avant le début des activités via le formulaire de demande à télécharger sur le site de l'Adeps.

Quatre stages par bénéficiaire feront l'objet d'une subvention. Par dérogation, lorsque la demande de subvention émane d'une administration communale, le nombre de dossiers admissibles se répartit comme suit :

- Quatre pour les territoires de moins de 10.000 habitants,
- Huit pour les territoires de 10 à 20.000 habitants
- Douze pour les territoires de plus de 20.000 habitants.

Un rapport d'activités, selon le modèle établi par l'administration, démontrant la plus-value apportée par le stage en termes de pratique sportive accompagnera la déclaration de créance.

Les stages seront annoncés par une affiche ou tout support établissant le partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. A cet effet, l'organisateur se rendra auprès d'un Centre de Conseil du Sport pour retirer un calicot à ramener à l'issue du stage.

✓ **Quel est le principe du « Programme de développement sportif »**

Présentation et réglementation

Avec l'aval préalable de l'Association Francophone de tennis, dans la limite des crédits budgétaires et à raison d'un projet par trimestre et par bénéficiaire, le Ministre des sports peut accorder des subventions pour encourager la réalisation de programmes de développement sportif.



Un club peut donc demander une subvention s'il s'agit d'un programme qui s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans et qui s'étend sur une période de 16 à 24 heures, à raison d'une séance par semaine minimum pendant un ou deux mois, en poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

- le recrutement de jeunes dans le club;
- la création d'un cercle ;
- la détection de jeunes talents ;
- la lutte contre le décrochage sportif.

Tout programme doit faire l'objet d'une campagne d'information signalant le type d'activité, le lieu, l'horaire, son coût éventuel et fait état du soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles.

La subvention est naturellement subordonnée à une certaine qualité de l'encadrement pédagogique.

Nature de la subvention

Elle est destinée à couvrir les frais suivants:

- organisation de l'activité et encadrement ;
- formation ;
- matériel ;
- déplacement inhérent au programme mis en place.

Montant de la subvention

Le montant est dépendant du niveau de qualification de l'encadrement.

On peut le résumer comme ceci :

1° pour les dix premières heures d'activités, une somme forfaitaire de 186 EUR.

2° pour les six à quatorze heures d'activités supplémentaires, une somme variable calculée comme suit :

- 12,50 EUR par heure lorsque la personne chargée de l'encadrement est bachelier ou masters en science de la motricité ou diplômé AFT (Initiateur au minimum);
- 7,50 EUR par heure dans les autres cas.

Dans le cadre d'un programme de développement sportif dont l'objectif est de créer un nouveau cercle ou de susciter de nouvelles affiliations, une subvention complémentaire peut être octroyée

comme intervention dans le coût d'une première affiliation. Cette subvention est limitée à 12,50 EUR par affiliation, l'intervention étant plafonnée à 125 EUR.

Introduction de la demande

La demande doit être introduite un mois au moins avant le début du programme.

Différents renseignements sont à joindre: une présentation complète de l'organisateur et des objectifs poursuivis par le projet, le programme et l'horaire des activités, l'identification de l'encadrement pédagogique et les attestations relatives à la qualification des intervenants.

Le lieu et le plan de promotion du programme, qui doit faire mention du soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles, doivent également être communiqués.

Au terme de l'activité, l'organisateur doit envoyer un rapport d'évaluation tant quantitatif que qualitatif.

✓ **Quel est le principe du projet « Mon club, mon école »**

Présentation et réglementation:

- Créer une relation privilégiée entre les établissements scolaires et le secteur sportif associatif local
- Proposer aux élèves la découverte d'une discipline sportive par une approche pédagogique et ludique adaptée
- En dehors des heures d'Education Physique



La Direction générale du Sport (ADEPS) peut établir une convention avec un club affilié à l'AFT et la Direction (ou le pouvoir organisateur) d'un établissement scolaire qui ont noué une collaboration en vue d'organiser des cycles de pratique du tennis dans l'esprit « MON CLUB MON ÉCOLE ».

Chaque cycle :

- s'adresse aux élèves de 8 à 14 ans fréquentant l'établissement scolaire
- comprend 20h de pratique de tennis
- s'effectue en marge des heures d'éducation physique : sur le temps de midi, après l'école ou durant un après-midi réservé à cet effet grâce à l'aménagement des horaires scolaires
- se déroule soit dans les infrastructures, au sens large du terme, utilisées par l'établissement scolaire, soit dans celle du club de tennis
- se prolonge idéalement par une invitation faite aux élèves (qui le souhaitent) de poursuivre cette pratique sportive en s'affiliant auprès du club et aux cours et/ou stages organisés par ce club.

Nature de la subvention

L'ADEPS octroie une subvention par cycle organisé :

- 500€ au club (4 cycles maximum par club) couvrant les frais de location, de matériel et d'encadrement sportif ;

- 150€ à l'établissement scolaire, couvrant les frais d'organisation et/ou d'occupation de leurs infrastructures

L'octroi de cette subvention est subordonné à l'évaluation effectuée par l'ADEPS avec les différents intervenants

Infos et candidatures :

www.adeps.be et/ou Centres de Conseil du Sport de l'ADEPS (voir subvention & prêt de matériel)

✓ **Quel est le principe du projet « Achat de matériel sportif »**

Un club sportif peut bénéficier de subventions directes pour l'achat de son matériel sportif, moyennant certaines conditions :

- il ne doit pas poursuivre de but lucratif, être situé en région francophone et tenir une comptabilité régulière;
- les installations doivent présenter toutes les garanties de sécurité et permettre une pratique valable de la ou les disciplines concernées par la demande de subvention;
- le club doit y organiser régulièrement des activités et avoir un nombre suffisant de pratiquants;
- le matériel doit pouvoir être rangé dans de bonnes conditions de sécurité et de conservation et n'être utilisé que pour l'activité et dans les conditions précisées dans la demande de subvention;
- le club doit accepter le contrôle des installations et du matériel et assurer le matériel contre la perte, le vol ou la destruction.



Nature de la subvention

Une subvention peut être octroyée pour l'achat de matériel directement destiné à la pratique d'une discipline sportive et pour un montant minimum de 123,95 €.

Le Ministre détermine le type, la qualité, la quantité et le prix maximum du matériel susceptible d'être subventionné. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la subvention est fixée à 75% du prix du matériel. Le calcul de la subvention sera fait à partir du prix réel, déduction faite de toute autre aide publique. Dans tous les cas, le Ministre peut fixer un montant forfaitaire à son intervention.

Remarque : il faut noter que certains types de matériel ne peuvent être subventionnés:

- Le matériel qui, en raison de sa nature, est d'utilisation courte (ex. : balles de tennis)
- L'équipement personnel de sportifs ;
- Le matériel de sécurité ;
- Le matériel d'évaluation et de suivi de l'entraînement.

Introduction de la demande de subvention

La demande doit être adressée à l'administration (Cf. annexe 7) et mentionner l'avis et le cachet de la fédération dont fait partie le club demandeur. Plusieurs offres de prix sont à joindre.

La commande du matériel doit s'effectuer après avoir reçu l'accusé de réception de la demande sous peine de refus de subvention.

La facture d'achat sera transmise à l'administration ainsi que la preuve de paiement.

Tableau récapitulatif des subsides

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Dénom.	D.R.I.	Objectifs	Période	Durée (h)	Bénéf.	Age	Int-Ext	Monit. (nbre + qualif)	Stag.	Délai intro	Lieu Intro	Subv.	Subv./H.
CAMP SPORTIF	A	- Initiation	- Toute l'année	- 16 heures min	- Fédé reconnues		I / E	- Normes subv	- Normes	1 mois	Bruxelles	-Max le déficit	
		- Perfectionnement		(4 j. x 4 h.)	- Club affilié féd rec			(tableau)	ouvert.			-19/ j.	-4,75
					- Adm Com			- Min 5 ans E.U	(tableau)			-15/ J.	-3,75
					- Para Scol			(+ niv 2)				-13/ J.	-3,25
					- Org. Jeunesse							-11,5/ J.	-2,87
CAMP SPORTIF HANDIC.	A		- Toute l'année	- 9 heures min	- Fédé reconnues Hand.		I / E	- Normes subv	- Normes	1 mois	Bruxelles	- Max le déficit	
				(3 j. x 3 h.)	- Clubs affilié féd rec hand			(tableau)	ouvert.			- 24,79 / j.	- 8, 26
								- Min 5 ans E.U	(tableau)			- 30,99 / j.	- 10,33
P.D.S.	A	- Détection	- Toute l'année	- Min. 16 h.	- Fédé reconnue	- moins 18 ans	E	- Min 5 ans E.U		1 mois	Bruxelles	- Max 2 moniteurs	
		- Recrutement	- 1 / trimestre civil	- Max 24 h.	- Club affilié féd rec							subventionnés	
		- Création		- Min. 16 h.	- Adm Com							- Min 231	- 14,40
		- Décrochage		- Max 24 h.	- Centre Sp. Com							- Max 847	- 24,12
SPORT DE QUARTIER	D	- Inclusion sociale	- Toute l'année	- Min 20 x 1 h.	- Maison jeunes		E	- Min. 2	- Min. 12	2 mois	Bruxelles	- 1500 (20 x 1h)	- Min. 46,8
		- Epanouissement	(20 semaines)	- Max 20 x 4 h.	- Adm Com			- 1 AESI ou				- 2500 (20 x 2h)	- Max . 75
		- Vacances		- 12 heures	- CPAS			AESS				- 3000 (20 x 3h)	
		- scolaires		(4 j. x 3 h.)	- Org. Jeunesse			+ 1 brevet ou				- 3750 (20 x 4h)	
					- Plaines vac.			5 ans E.U				- 500 (12h)	- 41,6
					- SAMO								
ÉTÉ JEUNESSE	R	- Insertion	- Juillet & Août	- 10 heures	- Clubs affiliés féd	- 5 / 17 ans	E	- Normes subv	- Normes	- 1,5 (mi- mai)	Mons	- 300	- 10
		- Intégration		- Max 5 x 10h				(tableau)	ouvert.				
		- Découverte sportive		(U.A.)				- Min 5 ans E.U	(tableau)				
ÉTÉ SPORT	R	- Initier	- Été	- 10 heures	- Club affilié féd		E	- Min 5 ans E.U	- Libre	- +/-2 sem	Charleroi	- 300 (10 h)	- 30
		- Recruter	(20 juin au 25 septembre)	- 20 heures					(appréc.)			- 650 (20 h)	- 32,5
				- Max 4 / Club	- Adm Com								
					- CSL, CSLI								
					- C.S. Com.								
MON CLUB MON ECOLE	R	- Découverte	- Année scolaire	- 20 heures	- Club + Ecole	- 8 / 14 ans	E	- /		1 mois	Namur	- 500 (Club)	- 25
		- Recrutement		club=max 4x20h				- Min 5 ans E.U				+ 150 (Ecole)	

Sources

Website « Wikipédia ». Visite au 10 novembre 2012

Website « Tennis Europ ». Visite au 10 novembre 2012

Deflandre S., Brabant P-P, Dossier AFT « Au service des clubs », 2^{ème} édition, 2012

Dermience M., Dossier AFT « Tennis adapté et milieu scolaire », 2^{ème} édition, 2012

Adeps, service formation des cadres, CG 1.1.1 « Ma formation de cadre sportif », 2012

L'officiel AFT 2012